

## Dépêche AEF : L'Unef, le Snesup-FSU, le SAF, l'UNL et la FCPE vont de nouveau saisir le Défenseur des droits sur Parcoursup

6-7 minutes

À la suite du rapport de la Cour des comptes ([lire sur AEF info](#)), "nous allons de nouveau saisir le Défenseur des droits sur Parcoursup", annonce Mélanie Luce, présidente de l'Unef, lors d'une conférence le 2 mars 2020. Cette saisine, collective avec d'autres syndicats, "vise à demander à Jacques Toubon de réinterroger le gouvernement sur la publication des algorithmes locaux utilisés dans la procédure et sur les critères utilisés, notamment la prise en compte du lycée d'origine", explique Laurence Roques du SAF. Les organisations syndicales soulignent la dimension critique du rapport.



Mélanie Luce (Unef) avec Christophe Voilliot (Snesup-FSU) et Laurence Roques (SAF), lors d'une conférence de presse le 2 mars 2020. AEF

Alors que l'audience de la QPC de l'Unef relative à Parcoursup ([lire sur AEF ici](#) et [ici](#)) doit se tenir le 10 mars, le syndicat étudiant annonce une autre action dans la "bataille juridique" contre la plateforme, avec le Snesup, l'UNL, la CGT, le SAF et la FCPE.

"Nous allons de nouveau saisir le Défenseur des droits sur Parcoursup", déclare la présidente de l'Unef, Mélanie Luce, lors d'une conférence de presse le 2 mars 2020. Cette saisine, qui sera transmise au Défenseur des droits le 3 mars, vise à lui demander de "réinterroger le gouvernement à propos de la publication des algorithmes locaux ainsi que les critères utilisés dans ces algorithmes", explique Laurence Roques du SAF.

Jacques Toubon s'est déjà prononcé sur Parcoursup dans une décision du 21 janvier 2019. Il avait notamment recommandé de rendre publiques les informations sur le traitement des dossiers, estimant que "le secret des délibérations du jury ne doit pas s'opposer à l'information des candidats" ([lire sur AEF info](#)). Une recommandation qu'évoque également la Cour des comptes dans son rapport remis le 27 février au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale ([lire sur AEF info](#)). C'est sur ce rapport que comptent s'appuyer les organisations pour cette nouvelle saisine.

Avec la publication des informations utilisées pour classer les dossiers de candidatures, c'est également la question de la prise en compte du lycée d'origine qui sera soumise au Défenseur des droits, insistent les syndicats. Dans son précédent rapport, Jacques Toubon soulignait que "le critère du lycée d'origine ne peut en aucun cas être utilisé, ni de manière accessoire, ni a fortiori de manière systématique, pour rejeter des candidatures émanant de lycées considérés comme moins prestigieux que d'autres". La Cour des comptes a, de son côté, estimé que les observations issues de l'enquête qu'elle a menée plaident "en faveur de l'anonymisation du lycée et de son remplacement par un critère plus objectif qui pourrait être calculé directement par Parcoursup".

Un rapport "critique"

"Il est rare qu'un rapport de la Cour des comptes confirme les analyses syndicales", souligne Christophe Voilliot, co-secrétaire général du Snesup-FSU. Par exemple, le rapport pointe le risque que la mise en concurrence entre les universités entraîne un enseignement supérieur "à deux vitesses" ([lire sur AEF info](#)). "C'est exactement les craintes que nous avons exprimées lors de l'adoption de la loi ORE", indique-t-il.

"La Cour des comptes souligne également le fait que la réussite

dans les licences ne s'est pas améliorée avec Parcoursup", indique Mélanie Luce. "La concentration de bons élèves, ceux qui ont obtenu une mention bien ou très bien au bac, dans certaines licences a effectivement amélioré la réussite dans quelques formations. Mais on ne peut pas parler d'amélioration quand cette réussite est due à la sélection et non aux efforts pédagogiques permettant de faire réussir tous les étudiants", estime-t-elle. Par ailleurs, les dispositifs "oui si" ont un faible impact sur cette réussite puisqu'un grand nombre d'étudiants qui y sont inscrits ne se présente pas aux examens, souligne Christophe Voilliot.

### **"un rapport alarmant" pour la FAGE**

Dans un communiqué du 28 février, la Fage pointe "un rapport alarmant de la Cour des comptes. "Il est urgent que la ministre prenne en considération les recommandations exprimées par les organisations dans les plus brefs délais afin que cette loi puisse effectivement remplir ces missions", estime le syndicat.

La Fage demande une visibilité complète sur les processus d'admission et la création de nouvelles places dans l'enseignement supérieur pour éviter la sélection au sein des filières "en tension". Surtout, "force est de constater, au vu du rapport, que l'engagement financier est bien insuffisant", indique l'organisation étudiante en citant le manque de moyens mis en œuvre pour les mesures sur l'orientation au lycée ([lire sur AEF info](#)).

Dépêche n° 622962